

En un clin d'œil

Assurance temporaire

- Taux très concurrentiels sur les polices d'assurance temporaire de base de 10, 15, 20, 25 et 30 ans.
- Options Vie individuelle et Conjointe dernier décès
- Capital assuré minimal : 100 000 \$
- Capital assuré maximal : 30 000 000 \$
- Tous les régimes sont renouvelables et transformables.
- Programme d'échange de l'assurance Temporaire – offert avec les polices de base Temporaire 10 ans et 15 ans. Le titulaire peut remplacer toute police Temporaire 10 ans admissible par une police Temporaire 15 ans, 20 ans, 25 ans ou 30 ans ou toute police Temporaire 15 ans par une police Temporaire 20 ans, 25 ans ou 30 ans. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'aperçu du produit Assurance Temporaire 215F.

Le saviez-vous?

- Nous offrons cinq catégories de tarification privilégiée dans le cadre de la Temporaire 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans et 30 ans – deux catégories de fumeurs et trois de non-fumeurs.
- Les fumeurs de cigares sont classés comme NON-FUMEURS (à condition de ne pas fumer plus de 12 cigares par année)!
- Nous acceptons les versements par carte de crédit (pour la première prime annuelle)!
- Utilisez le **logiciel d'illustration La Vague** pour préparer des illustrations de produits de BMO^{MD} Assurance – il est facile à utiliser et renferme des outils utiles comme les suivants :
 - **Comparateur de primes** – comblez les besoins d'assurance de votre client tout en respectant son budget;
 - **Calculatrice d'assurance** – déterminez le montant d'assurance dont vos clients ont besoin sur une seule page : c'est aussi simple que A + B - C.

Assurance vie universelle

Une police d'assurance vie universelle qui allie une protection d'assurance vie permanente et un compte d'épargne à imposition différée. Pour en savoir plus, consultez le document Aperçu du portefeuille d'assurance vie universelle 362F.

La Gamme Dimension

- Police d'assurance vie universelle riche en avantages qui répond aux besoins d'enrichissement du patrimoine aux fins de la succession.
- Options de CA concurrentielles : nivelé, TRA à 100 ans et TRA 85/20

- Capital assuré minimal de 50 000 \$
- Capital assuré maximal de 20 000 000 \$
- Portefeuille de placements d'assurance vie universelle le plus diversifié comptant plus de 200 options de placement liées à des fonds d'investissement, ce qui comprend les comptes indiciaires garantis en fonction du marché (CIGM), le Compte indiciaire bonifié et une option de « frais modiques » avec 32 comptes indiciaires liés à des fonds d'investissement sans frais supplémentaires d'assurance vie universelle (VU).
- Option Maximiseur de l'investissement qui permet de profiter pleinement de la croissance à imposition différée dans la police – *offerte avec la Gamme Dimension (frais modiques) seulement.*
- Options de CIG de 5, 10, 20 et 30 ans
- Boni garanti inconditionnel (s'il y a lieu)

La Gamme Dimension Prospérité

- Structure d'assurance vie universelle à « très faibles frais » pour les particuliers à valeur nette élevée et les propriétaires d'entreprise.
- Options de CA concurrentielles : nivelé, TRA à 100 ans et TRA 85/20
- Capital assuré minimal de 50 000 \$
- Capital assuré maximal de 20 000 000 \$
- Portefeuille de placements d'assurance vie universelle le plus diversifié comptant plus de 200 options de placement liées à des fonds d'investissement, ce qui comprend les comptes indiciaires garantis en fonction du marché et le compte indiciaire bonifié.
- Structure de placement à « très faibles frais »
- Option Maximiseur de l'investissement qui permet de profiter pleinement de la croissance à imposition différée dans la police.
- Options de CIG de 5, 10, 20 et 30 ans
- Boni garanti inconditionnel sur fonds cumulés

Assurance vie entière classique (sans participation)

Assurance vie entière de BMO Assurance

Les options pour cette police :

- **Protection Patrimoine** – offre une croissance exceptionnelle des valeurs de rachat pour les scénarios de planification successorale
- **Prospérité Accélérée** – offre une valeur de rachat plus élevée dans les premières années pour aider les clients qui ont besoin de plus de liquidités
- Âge à l'établissement : de 0 à 80 ans

- Capital assuré minimal : 50 000 \$ (25 000 \$ pour la transformation d'une police temporaire)
- Capital assuré maximal : 35 000 000 \$
- Trois options de primes : 10 primes, 20 primes et primes jusqu'à l'âge de 100 ans
- Boni de rendement utilisé pour acquérir automatiquement des bonifications d'assurance libérée
- Valeurs de rachat et d'assurance libérée réduite garanties
- Option de paiement additionnel
- Modification de la période de primes
- Prélèvement des primes

Temporaire à 100 ans

- Âge à l'établissement : de 0 à 80 ans
- Capital assuré minimal : 50 000 \$ (25 000 \$ pour la transformation d'une police temporaire)
- Capital assuré maximal : 20 000 000 \$
- Aucune valeur de rachat
- Options Vie unique, Conjointe premier décès et Conjointe dernier décès

Assurance contre les maladies graves

Prestation du vivant à 10 ou à 20 ans

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans (Prestation du vivant à 10 ans) et de 18 à 55 ans (Prestation du vivant à 20 ans)
- Capital assuré minimal : 25 000 \$
- Troubles médicaux couverts par l'assurance contre les maladies graves : 25
 - Y compris une protection en cas de perte d'autonomie
- Troubles médicaux couverts au titre de dépistage précoce : 7
- Prestation de dépistage précoce pouvant payer 15 % de la prestation en cas de maladie grave, jusqu'à concurrence de 50 000 \$
- Offerte à titre d'avenant sur plusieurs de nos polices d'assurance vie temporaire, universelle et entière, sans frais de police.
- Droit contractuel de transformation jusqu'à l'âge de 60 ans. Les polices Prestation du vivant à 10 ans et Prestation du vivant à 20 ans peuvent être transformées en police Prestation du vivant à 75 ans ou à 100 ans.

Prestation du vivant à 75 ans et à 100 ans ainsi que Prestation du vivant à 100 ans 15 primes

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans
- Capital assuré minimal : 25 000 \$
- Troubles médicaux couverts par l'assurance contre les maladies graves : 25
 - Y compris une protection en cas de perte d'autonomie
- Troubles médicaux couverts au titre de dépistage précoce : 7
- Prestation de dépistage précoce pouvant payer 15 % de la prestation en cas de maladie grave, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.
- Polices Prestation du vivant à 75 ans et Prestation du vivant à 100 ans offertes à titre d'avenant sur plusieurs de nos polices d'assurance vie universelle et entière, sans frais de police.
- Plusieurs options offertes de remboursement des primes à la résiliation :
- **Prestation du vivant à 75 ans**
 - Totalité admissible peut être versée à partir du 15^e anniversaire de la police; OU
 - Totalité admissible peut être versée à partir du 65^e anniversaire du titulaire; OU
 - Totalité admissible peut être versée au 75^e anniversaire du titulaire (à l'échéance de la police)
- **Prestation du vivant à 100 ans**
 - Totalité admissible peut être versée à partir du 15^e anniversaire de la police; OU
 - Totalité admissible peut être versée à partir du 20^e anniversaire de la police
- **Prestation du vivant à 100 ans 15 primes**
 - Totalité admissible peut être versée à partir du 15^e anniversaire de la police

Programme

Ressources santé de BMO Assurance^{MC}

- Offert sans frais supplémentaires sur les polices de base d'assurance vie et d'assurance contre les maladies graves admissibles.
- Permet, entre autres, d'obtenir des renseignements et services d'ordre médical ainsi que d'accéder à des programmes d'assistance personnelle.

Renseignements et services d'ordre médical

- Accès illimité au savoir et aux services médicaux d'Experts médicaux de Teladoc^{MD}, un chef de file mondial du domaine des conseils et des services médicaux.

Programmes d'assistance personnelle

- Services d'assistance aux particuliers qu'offre TELUS Santé, l'un des plus importants fournisseurs de tels services au Canada.

Pour tout savoir, consultez la brochure du Programme Ressources santé de BMO Assurance (72ZF).

BMO Assurance se réserve le droit de changer de fournisseur de services, de modifier la nature des services ou d'interrompre l'accès à ces services en tout temps sans préavis, sauf indication contraire.

Fonds de placement garanti BMO (FPG BMO)

Les Fonds de placement garanti BMO de BMO Assurance offrent souplesse et choix de trois options de garantie différentes, notamment :

- Des garanties qui protègent vos placements jusqu'à concurrence de 100 %.
- Des cristallisations mensuelles automatiques des gains du marché qui pourraient augmenter le capital garanti que vous recevriez à une « date d'échéance » ou à votre décès.
- Des choix de fonds établis selon vos besoins personnels et conçus par l'un des plus importants gestionnaires de placements au Canada.
- La solidité et la stabilité de BMO Groupe financier, l'une des plus importantes institutions financières au Canada.

Le saviez-vous?

Le FPG BMO est le seul fonds distinct qui offre une revalorisation mensuelle du montant garanti à l'échéance.

Rentes

- Taux concurrentiels
- Écran d'illustration à une page conçue pour être simple tout en offrant la souplesse absolue
 - Garantie de taux offerte (10 jours sur les fonds non enregistrés et 45 jours sur les fonds enregistrés)
 - Nous garantissons les illustrations créées à l'aide des logiciels La Vague et Cannex jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.
- Rentes viagères, sur deux têtes et certaines
- Indexation des versements de rente disponible
- Montant minimal : 10 000 \$
- Montant maximal : 1 000 000 \$ (enregistrés); 500 000 \$ (non enregistrés) ; 2 000 000 \$ (rentes certaines)
- Période de garantie pouvant atteindre 25 ans



Cote de solidité financière de la société A.M. Best

ambest.com a donné à BMO Société d'assurance-vie un **A (Excellent)**!

Source : ambest.com. Cote en date du 8 décembre 2022. Peut changer.

Connectez-vous

Pour plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou téléphonez au 1-877-742-5244.



BMO Société d'assurance-vie,
60, rue Yonge, Toronto (Ontario)
M5E 1H5



Région de l'Ontario
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1-866-217-0514

Région de l'Ouest
1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance. À l'usage exclusif des conseillers.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MD}<-> Experts médicaux de Teladoc est une marque déposée de Teladoc Health, Inc.